



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



La transfo

Ni attentisme béat, ni catastrophisme, mais beaucoup d'inconnues ... et des questions, des inquiétudes



Expertise en cours sur demande du CSE et des organisations syndicales
Restitution en janvier

Nos valeurs

- Émancipation
- Démocratie
- Indépendance
- Solidarité
- Autonomie

Le 20/10/21, MGEN informe le CSE de sa volonté de concrétiser un **projet de mise en place organisationnelle des centres de service et activités cibles**. Elle dit vouloir transformer son modèle relationnel pour répondre à 3 objectifs :

- Offrir une expérience exemplaire à l'adhérent,
- Renforcer l'efficacité du modèle économique pour le pérenniser,
- Investir dans les outils fluidifiant le quotidien des collaborateurs, accroître leur employabilité.

La convergence des activités des CC (530 ETP) et CG (2000 ETP) vers des « Centres de Service » d'une taille minimum supérieure à 140 ETP, répondrait à cet enjeu.

A l'horizon 2024, les effectifs devraient baisser d'environ 500 ETP par le biais du non-renouvellement de CDD, des départs en retraite et de départs dits naturels.

Les métiers en Centres de Contacts et Centres de Gestion (remplacés par les « centres de services ») connaîtront de fortes modifications, y compris pour le management : polyvalence accrue qui nécessitera une importante montée en compétences.

L'objectif de MGEN est au maximum de traiter les dossiers en « un temps » (activités niveau 1).

Bientôt retraité.e, on va me pousser vers la sortie ?

Et la charge de travail pendant cette période ? et la qualité de service ?

Je vais être formé.e ?

Diminution des effectifs par le seul effet « départs naturels » C'est réaliste ?

On va me licencier ?

Le plan de formation est-il à la hauteur ?

Quel protocole RH ? et l'organisation du travail, du temps de travail (mes horaires, mes pauses) ?

Je vais être toujours au téléphone ?

En parallèle

Projet de concentration du traitement des demandes d'indemnités journalières » (60 à 65 ETP, hors encadrants). Aujourd'hui l'activité est traitée sur les 9 sites (CG), à raison de 3 à 10 ETP dans chaque centre. Du fait de la réactivité nécessaire, de la complexité de traitement et du nombre de collaborateurs en charge de cette activité, la gestion n'est pas satisfaisante (délai trop long).

Ce qui induit, selon la MGEN :

- une nécessaire montée en compétences,
- une concentration de l'activité sur 4 sites (Lille, Montpellier, Paris, Lyon)

Pour les cinq centres qui perdent cette activité :

Les collaborateurs qui ne seront plus sur cette activité spécifique seraient positionnés sur une autre activité déjà gérée dans le centre. Cette nouvelle activité serait définie en fonction des besoins nationaux. Un dispositif de mobilité géographique d'un centre cédant l'activité IJ vers un centre prenant serait proposé aux collaborateurs. Démarrage concentration des IJ : octobre 2021

Quelle(s) activité(s) ?

Je vais déménager ?



L'équipe CFDT s'engage à vous informer dès qu'elle aura des réponses !